



Madame, Monsieur,

Suite à la crise sanitaire actuelle, la municipalité prend des nouvelles dispositions qui sont applicables à partir de ce jour :

- Les bureaux de la Mairie ainsi que l'office, sont uniquement réservés aux personnes assurant le secrétariat.
- Les employés d'autres services de la mairie **sont interdits**.
- Les services nécessitant une entrée dans les bureaux (les adjoints techniques) devront avoir l'autorisation de Monsieur le Maire.
- Pour tout manquement de ce règlement Monsieur le Maire prendra des sanctions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,
Rémy MARTINOT

